

## Thème : Actualité du droit de la consommation et surendettement des particuliers

**Date** : Vendredi 26 septembre de 9h30 à 17h00

**Lieu** : Tours

**Pré-requis** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau** : 2

### Objectifs :

- *Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle de la matière*
- *Adapter la pratique en conséquence*

### Méthodes mobilisées :

Programme :

- 1. Actualité droit de la consommation en général**
- 2. Actualité droit du crédit aux consommateurs**
- 3. Actualité du droit du surendettement des particuliers**

**Moyens pédagogiques** : Intervention orale interactive et remise d'un support écrit détaillé (jurisprudence et législation).

**Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Valerio FORTI, Professeur de droit privé - Agrégé des facultés de droit.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.